

Avis aux Actionnaires de M&G (Lux) Investment Funds 1 (la « Société »)

Ce document est important et demande toute votre attention

L'objet de notre courrier est de vous informer des modifications apportées à plusieurs compartiments de la Société (les « Fonds »), dont au moins un dans lequel vous avez investi. Aucune action de votre part n'est nécessaire, toutefois, nous vous recommandons de lire attentivement toute section qui vous concerne.

Toutes les modifications sont reflétées dans une version mise à jour du Prospectus disponible sur notre site web **www.mandg.com** ou en contactant notre service client à l'aide des coordonnées ci-dessous. Vous devriez également vous reporter au Prospectus pour en savoir plus sur les risques associés au ou aux Fonds dans lesquels vous détenez des participations.

D'autres modifications qui ne sont pas mentionnées dans le présent courrier ont pu être apportées au Prospectus.

Veillez noter qu'une partie des Fonds mentionnés dans ce courrier peuvent ne pas être enregistrés et/ou autorisés à la distribution dans votre pays. L'objet de ce courrier est d'informer les actionnaires ayant déjà investi dans un ou plusieurs des Fonds présentés dans ce document. Ce courrier ne doit donc pas être considéré ou lu comme ayant une visée commerciale.

Les termes définis utilisés dans cette lettre ont la même signification que dans le Prospectus de la Société, sauf si une définition différente est donnée ci-après.

Frais administratifs et juridiques associés aux modifications

Tous les coûts juridiques et administratifs associés aux modifications seront à la charge de M&G.

Pour plus d'informations

En cas de doute quant aux mesures à prendre ou pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel M&G ou, pour toute question d'ordre opérationnel, notre équipe du service client par e-mail à l'adresse **csmandg@caceis.com** ou par téléphone au +352 2605 9944. Nous sommes disponibles du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 18 h 00 (HNEC). Par souci de sécurité et afin d'améliorer la qualité de nos services, les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés et surveillés.

Veillez noter que nous ne sommes pas en mesure de vous donner des conseils en matière d'investissement. En cas de doute concernant la portée de ces modifications, veuillez demander l'avis d'un conseiller financier.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus sincères.



Laurence Mumford
Chair, M&G (Lux) Investment Funds 1

17 septembre 2025

Où trouver les informations relatives au(x) Fonds que vous détenez

Nom du Fonds	Informations sur la ou les modifications apportées au Fonds à la(aux) page(s)
M&G (Lux) Dynamic Allocation Fund	3
M&G (Lux) Emerging Markets Bond Fund	3 ; 6
M&G (Lux) Emerging Markets Corporate Bond Fund	3
M&G (Lux) Emerging Markets Hard Currency Bond Fund	3 ; 5
M&G (Lux) Global Dividend Fund	6
M&G (Lux) Global Floating Rate High Yield Fund	3
M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund	3
M&G (Lux) Global Macro Bond Fund	3
M&G (Lux) Income Allocation Fund	4 ; 6
M&G (Lux) Japan Fund	7
M&G (Lux) Optimal Income Fund	3 ; 6
M&G (Lux) Sustainable Macro Flexible Credit Fund	3

Vous remarquerez que les termes employés dans le présent document diffèrent de ceux figurant dans les Documents d'informations clés des Fonds (les DIC). Cela s'explique par le fait que le Prospectus décrit l'étendue complète des outils à la disposition de chaque gestionnaire de fonds ainsi que les limites dans le cadre desquelles ils doivent être utilisés, tandis que les informations figurant dans les DIC(I) fournissent une description plus brève. Les DIC(I) basés sur les nouvelles informations figurant dans le Prospectus des Fonds seront disponibles pour consultation sur le site www.mandg.com à la date à laquelle les modifications entreront en vigueur.

Sachez que dans tous les cas, les termes d'origine (en anglais) dans les informations du Fonds, présents dans la dernière version juridiquement applicable du Prospectus anglais approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) auront préséance sur toute traduction de ces termes.

1. Modifications apportées aux fonds :

- M&G (Lux) Dynamic Allocation Fund
- M&G (Lux) Emerging Markets Bond Fund
- M&G (Lux) Emerging Markets Corporate Bond Fund
- M&G (Lux) Emerging Markets Hard Currency Bond Fund
- M&G (Lux) Global Floating Rate High Yield Fund
- M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund
- M&G (Lux) Global Macro Bond Fund
- M&G (Lux) Optimal Income Fund
- M&G (Lux) Sustainable Macro Flexible Credit Fund

(individuellement un « Fonds » et collectivement les « Fonds »)

À compter du lundi 20 octobre 2025 (la « **Date d'entrée en vigueur** »), nous modifierons les Politiques d'investissement des Fonds afin de préciser que chaque Fonds peut détenir jusqu'à 10 % de sa Valeur nette d'inventaire (« **VNI** ») en titres de créance en difficulté et en titres de créance en défaut.

En raison de la modification ci-dessus, chacun des Fonds peut être exposé au risque lié aux titres de créance en difficulté et en défaut, et la section « Principaux risques » de chaque Supplément de Fonds sera modifiée en conséquence.

Outre la modification des Politiques d'investissement des Fonds, nous ajouterons également une « Politique de dégradation » à la section « Approche d'investissement » de chaque Supplément de Fonds afin de clarifier les mesures que le Gestionnaire d'investissements peut prendre en cas de dégradation de la notation de crédit d'un titre ou d'un émetteur détenu par le Fonds :

Politique de dégradation :

En cas de dégradation de la notation d'un titre de créance ou d'un émetteur, la solvabilité sera évaluée dans les plus brefs délais et des mesures appropriées pourront être prises pour tout instrument spécifique concerné au sein du Fonds. Ces mesures pourraient inclure la vente des participations sous-jacentes ou la conservation des participations jusqu'à l'échéance en fonction des caractéristiques spécifiques de l'instrument ; dans les deux cas, la décision sera prise dans l'intérêt des Actionnaires du Fonds.

Enfin, à compter de la Date d'entrée en vigueur, nous modifierons légèrement la Politique d'investissement du Fonds M&G (Lux) Emerging Markets Hard Currency Bond Fund afin de préciser que la qualité de crédit ne fait l'objet d'aucune autre restriction à l'égard des titres de créance dans lesquels le Fonds peut investir.

Pourquoi ces modifications surviennent-elles ?

Ces modifications permettront d'accroître la flexibilité d'investissement des Fonds. Elles offriront également une plus grande transparence aux investisseurs en fournissant des informations supplémentaires sur les investissements que les Fonds peuvent réaliser et les limites applicables.

Aucune modification ne sera apportée aux Objectifs et aux Stratégies d'investissement respectifs des Fonds et, le cas échéant, leurs classifications en vertu du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») resteront inchangées. Il n'y aura pas de changement significatif au niveau de la liquidité globale et des profils de risque du Fonds. La modification n'entraînera aucun changement pour les portefeuilles respectifs des Fonds.

Modification de votre investissement

Vous avez la possibilité de vendre vos parts ou de les échanger gratuitement contre celles d'un autre compartiment de la Société, à tout moment antérieurement ou postérieurement à la modification apportée conformément à nos conditions générales.

2. Modifications apportées à M&G (Lux) Income Allocation Fund (le « Fonds »)

À compter du mercredi 17 septembre 2025 (la « **Date d'entrée en vigueur** »), nous augmentons le niveau moyen de levier attendu du Fonds dans des conditions normales de marché, de **100 % à 250 %** de sa Valeur nette d'inventaire (« **VNI** »).

Aucune modification ne sera apportée au mode de gestion, ni à l'Objectif, à la Politique et à l'Approche d'investissement du Fonds. Il n'y aura pas de changement significatif au niveau du profil de risque général du Fonds.

Pourquoi cette modification survient-elle ?

Conformément aux Réglementations des OPCVM, le niveau moyen de levier attendu du Fonds est déterminé selon l'approche de la « Somme des montants notionnels ». Cette approche indique l'exposition « brute » totale du Fonds aux instruments dérivés en additionnant la somme des expositions notionnelles de tous les instruments dérivés utilisés par le Fonds, y compris ceux utilisés à des fins de réduction des risques, tels que la couverture de change. Cette approche ne tient pas compte de la compensation des positions sur dérivés par des positions « compensatoires » équivalentes.¹

Ces dernières années, l'augmentation du recours aux contrats de change à terme, due en partie à l'élargissement des Catégories d'actions couvertes², a entraîné une hausse du niveau moyen de levier attendu du Fonds calculé selon l'approche de la Somme des montants notionnels. Nous mettrons donc à jour le Prospectus du Fonds à la Date d'entrée en vigueur afin de tenir compte de cette augmentation.

Modification de votre investissement

- Vous avez la possibilité de vendre vos parts ou de les échanger gratuitement contre celles d'un autre compartiment de la Société, à tout moment antérieurement ou postérieurement à la modification apportée conformément à nos conditions générales.
- **Toutefois, pour les détenteurs de la Catégorie d'actions X**, l'échange serait soumis aux conditions spécifiques applicables aux échanges entre les catégories d'actions X telles que décrites dans le Prospectus de la Société. En outre, les échanges et les rachats de catégories d'actions X seront soumis à l'application d'une commission de vente différée conditionnelle, comme indiqué dans le Prospectus.

¹ Une transaction symétrique est une transaction qui annule ou compense tout ou partie du risque de marché d'une position ouverte.

² Les Catégories d'actions couvertes ont recours à des contrats de change à terme afin de réduire l'impact des fluctuations de taux de change entre la devise de la Catégorie d'actions couverte et la Devise de référence du Compartiment.

3. Modifications apportées à M&G (Lux) Emerging Markets Hard Currency Bond Fund (le « Fonds »)

À compter du lundi 20 octobre 2025, nous modifierons la Politique d'investissement du Fonds afin de lui permettre d'investir dans des titres indexés sur un risque de crédit (Credit Linked Notes ou « CLN »). Les CLN sont des titres qui permettent à l'émetteur de transférer des risques de crédit spécifiques aux investisseurs, en l'occurrence au Fonds. Les investisseurs qui achètent ces titres obtiennent généralement un rendement plus élevé en contrepartie de leur exposition à ces risques de crédit spécifiques. Les CLN sont émis par des institutions financières très bien notées.

Le Prospectus sera mis à jour comme suit, les modifications étant indiquées en **gras** :

Politique d'investissement existante (extrait) (en vigueur jusqu'au dimanche 19 octobre 2025)	Politique d'investissement mise à jour (extrait) (en vigueur à compter du lundi 20 octobre 2025)
Les instruments dérivés dans lesquels le Fonds peut investir incluent les contrats au comptant, les contrats à terme négociés de gré à gré, les contrats à terme négociés en bourse, les swaps, les swaps de défaut de crédit, les swaps sur rendement total et les options.	Les instruments dérivés dans lesquels le Fonds peut investir incluent, sans toutefois s'y limiter , les contrats au comptant, les contrats à terme négociés de gré à gré, les contrats à terme négociés en bourse, les swaps, les swaps de défaut de crédit, les swaps sur rendement total, les options et les titres indexés sur un risque de crédit .

L'Objectif d'investissement du Fonds restera inchangé, et ce changement n'entraînera aucune modification significative de sa liquidité et de ses profils de risque.

Pourquoi cette modification survient-elle ?

La possibilité d'investir dans des CLN élargit la gamme d'instruments à la disposition du Fonds et renforce sa capacité à investir dans certaines obligations libellées en devise locale (qui, autrement, ne seraient pas accessibles au Fonds), et donc à atteindre son Objectif d'investissement. L'investissement dans des CLN peut également faciliter la gestion efficace du portefeuille. Selon nous, les CLN ne constitueront pas une part importante du fonds.

Modification de votre investissement

Vous avez la possibilité de vendre vos parts ou de les échanger gratuitement contre celles d'un autre compartiment de la Société, à tout moment antérieurement ou postérieurement à la modification apportée conformément à nos conditions générales.

4. Modifications relatives aux Politiques d'investissement pour :

- M&G (Lux) Emerging Markets Bond Fund
- M&G (Lux) Global Dividend Fund
- M&G (Lux) Income Allocation Fund
- M&G (Lux) Optimal Income Fund

(individuellement un « Fonds » et collectivement les « Fonds »)

À compter du mercredi 17 septembre 2025 (la « **Date d'entrée en vigueur** »), nous apportons des modifications aux Politiques d'investissement des Fonds afin d'améliorer la transparence et la clarté des limites d'investissement qui leur sont appliquées. Ces modifications visent à garantir que les informations figurant dans le Prospectus correspondent aux descriptions des politiques d'investissement fournies aux investisseurs des pays non membres de l'UE où les Fonds sont commercialisés.

Veillez noter que les Objectifs et Stratégies d'investissement des Fonds resteront inchangés et que les Politiques d'investissement modifiées n'entraîneront aucun réalignement des portefeuilles des Fonds. Les profils de risque des Fonds resteront également inchangés.

Nouvelle formulation ajoutée aux Politiques d'investissement à compter de la Date d'entrée en vigueur

Les limites détaillées dans les tableaux ci-dessous s'appliquent déjà aux Fonds, mais n'ont pas été expressément mentionnées dans les Politiques d'investissement du Prospectus. Elles sont donc ajoutées pour plus de clarté et la nouvelle formulation est indiquée en **gras**.

Veillez vous reporter au site Internet www.mandg.com pour obtenir le Prospectus de la Société contenant l'intégralité des nouvelles Politiques d'investissement dans leur contexte.

M&G (Lux) Emerging Markets Bond Fund
Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres de créance chinois onshore libellés en CNY et négociés sur le Marché obligataire interbancaire chinois.
M&G (Lux) Global Dividend Fund
Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Actions A chinoises via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect et le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.
M&G (Lux) Income Allocation Fund
Les instruments à revenu fixe dans lesquels le Fonds peut investir comprennent les suivants : <ul style="list-style-type: none">• des obligations onshore chinoises libellées en CNY négociées sur le Marché obligataire interbancaire chinois, jusqu'à 10 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds ;• des liquidités (c'est-à-dire des dépôts autorisés par l'article 41(1) de la Loi de 2010) et des quasi-liquidités, jusqu'à 80 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.
Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Actions A chinoises via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect et le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.
M&G (Lux) Optimal Income Fund
Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres de créance chinois onshore libellés en CNY et négociés sur le Marché obligataire interbancaire chinois.

Modification de votre investissement

- Vous avez la possibilité de vendre vos parts ou de les échanger gratuitement contre celles d'un autre compartiment de la Société, à tout moment antérieurement ou postérieurement aux modifications apportées conformément à nos conditions générales.
- **Toutefois, pour les détenteurs de la Catégorie d'actions X**, l'échange serait soumis aux conditions spécifiques applicables aux échanges entre les catégories d'actions X telles que décrites dans le Prospectus de la Société. En outre, les échanges et les rachats de catégories d'actions X seront soumis à l'application d'une commission de vente différée conditionnelle, comme indiqué dans le Prospectus.

5. Modifications de la Politique d'investissement du M&G (Lux) Japan Fund (le « Fonds »)

À compter du mercredi 22 octobre 2025, nous modifierons la Politique d'investissement du Fonds afin d'augmenter le nombre indicatif de sociétés **généralement** détenues au sein du portefeuille, passant de **moins de 50 à moins de 60**. Nous déplacerons également certaines formulations de la Politique d'investissement vers l'Approche d'investissement afin d'assurer une plus grande cohérence avec la manière dont les informations sur les compartiments sont présentées dans d'autres Suppléments de Fonds au sein du Prospectus.

Des informations détaillées sur les modifications sont disponibles dans la comparaison des Politique d'investissement et Approche d'investissement actuelles et des nouvelles Politique d'investissement et Approche d'investissement du Fonds ci-dessous.

Ces évolutions n'entraîneront aucune modification immédiate du portefeuille du Fonds et nous ne prévoyons aucun changement important dans ses profils de liquidité et de risque. Vous n'avez aucune mesure particulière à prendre en conséquence de cette lettre.

Pourquoi cette modification survient-elle ?

La mise à jour du nombre de sociétés habituellement détenues par le Fonds passant à moins de 60 offre une plus grande flexibilité au Gestionnaire d'investissements pour gérer le risque de portefeuille, et offre plus de clarté aux investisseurs sur le nombre type de participations dans le Fonds. L'augmentation du nombre de sociétés détenues dans le Fonds devrait améliorer l'efficacité des opérations de portefeuille en laissant plus de temps pour renforcer ou réduire les positions sur les sociétés. Cela offre la possibilité d'une plus grande diversification grâce à des positions plus modestes dans un plus grand nombre de sociétés qui, selon le Gestionnaire d'investissements, présentent un fort potentiel.

Modification de votre investissement

Vous avez la possibilité de vendre vos parts ou de les échanger gratuitement contre celles d'un autre compartiment de la Société, à tout moment antérieurement ou postérieurement à la modification apportée conformément à nos conditions générales.

Comparaison entre les Politique d'investissement et Approche d'investissement actuelles et les nouvelles Politique d'investissement et Approche d'investissement du M&G (Lux) Japan Fund

Les modifications sont mises en évidence **en gras**.

Politique d'investissement en vigueur jusqu'au mardi 21 octobre 2025	Politique d'investissement en vigueur à compter du mercredi 22 octobre 2025
<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions et des instruments assimilés à des actions de sociétés domiciliées au Japon ou dont la plupart des activités économiques se déroulent dans ce pays. Le Fonds détient généralement moins de 50 titres.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissements est d'avis que des distorsions des prix du marché peuvent survenir et surviennent souvent en raison de facteurs psychologiques (notamment des biais comportementaux) qui peuvent empêcher les investisseurs de toujours évaluer les investissements de manière rationnelle. En conséquence, les prix du marché ne reflètent pas toujours les valeurs fondamentales.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissements estime qu'il est possible de tirer systématiquement profit de ces biais</p>	<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions et des instruments assimilés à des actions de sociétés domiciliées au Japon ou dont la plupart des activités économiques se déroulent dans ce pays. Le Fonds détient généralement moins de 60 titres.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissements est d'avis que des distorsions des prix du marché peuvent survenir et surviennent souvent en raison de facteurs psychologiques (notamment des biais comportementaux) qui peuvent empêcher les investisseurs de toujours évaluer les investissements de manière rationnelle. En conséquence, les prix du marché ne reflètent pas toujours les valeurs fondamentales. Le Gestionnaire d'investissements estime qu'il est possible de tirer systématiquement</p>

<p>comportementaux qui prévalent sur le marché d’actions japonais.</p> <p>Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux critères ESG, en appliquant une approche exclusive et une orientation positive ESG, comme prévu dans l’annexe précontractuelle de ce Supplément de Fonds.</p> <p>Outre ce qui précède, le Fonds peut également investir dans des OPCVM et autres OPC, considérés comme conformes à sa Politique d’investissement. Le Fonds peut investir dans des liquidités (c’est-à-dire des dépôts autorisés par l’article 41(1) de la Loi de 2010) et des quasi-liquidités. Les investissements dans des liquidités et des quasi-liquidités ne doivent pas dépasser 20 % de la Valeur liquidative du Fonds, sauf si la présente politique d’investissement en dispose autrement. Le Fonds peut recevoir certains actifs qui ne sont pas conformes à sa Politique d’investissement suite à des opérations sur titres telles que des fusions, des acquisitions et des restructurations.</p> <p>Le Fonds cédera généralement ces actifs dans la mesure du possible, mais pourra continuer à détenir jusqu’à 10 % de sa Valeur liquidative dans de tels actifs si le Gestionnaire d’investissements considère que cela est dans le meilleur intérêt des investisseurs.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>	<p>profit de ces biais comportementaux qui prévalent sur le marché d’actions japonais.</p> <p>Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux critères ESG, en appliquant une approche exclusive et une orientation positive ESG, comme prévu dans l’annexe précontractuelle de ce Supplément de Fonds.</p> <p>Outre ce qui précède, le Fonds peut également investir dans des OPCVM et autres OPC, considérés comme conformes à sa Politique d’investissement. Le Fonds peut investir dans des liquidités (c’est-à-dire des dépôts autorisés par l’article 41(1) de la Loi de 2010) et des quasi-liquidités. Les investissements dans des liquidités et des quasi-liquidités ne doivent pas dépasser 20 % de la Valeur liquidative du Fonds, sauf si la présente politique d’investissement en dispose autrement.</p> <p>Le Fonds peut recevoir certains actifs qui ne sont pas conformes à sa Politique d’investissement suite à des opérations sur titres telles que des fusions, des acquisitions et des restructurations. Le Fonds cédera généralement ces actifs dans la mesure du possible, mais pourra continuer à détenir jusqu’à 10 % de sa Valeur liquidative dans de tels actifs si le Gestionnaire d’investissements considère que cela est dans le meilleur intérêt des investisseurs.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>
<p align="center">Approche d’investissement en vigueur jusqu’au mardi 21 octobre 2025</p>	<p align="center">Approche d’investissement en vigueur à compter du mercredi 22 octobre 2025</p>
<p>L’objectif du Gestionnaire d’investissement est de tirer parti des distorsions des prix du marché en adoptant une approche d’investissement disciplinée et à long terme.</p> <p>Le Fonds sélectionne un vaste univers d’investissement pour constituer une liste ciblée d’actions se négociant à des valorisations peu élevées par rapport à leurs niveaux historiques et au marché. Ces sociétés font ensuite l’objet d’une analyse financière rigoureuse. Notre analyse financière, qui nous permet de comprendre les revenus durables d’une société, nous offre un niveau de conviction élevé pour chacune des sociétés détenues par le Fonds.</p> <p>Le Gestionnaire d’investissement vise à constituer un portefeuille raisonnablement diversifié et s’attend à ce que la sélection des titres soit le principal moteur de la performance.</p>	<p>L’objectif du Gestionnaire d’investissement est de tirer parti des distorsions des prix du marché en adoptant une approche d’investissement disciplinée et à long terme. Le Gestionnaire d’investissements est d’avis que des distorsions des prix du marché peuvent survenir et surviennent souvent en raison de facteurs psychologiques (notamment des biais comportementaux) qui peuvent empêcher les investisseurs de toujours évaluer les investissements de manière rationnelle. En conséquence, les prix du marché ne reflètent pas toujours les valeurs fondamentales. Le Gestionnaire d’investissements estime qu’il est possible de tirer systématiquement profit de ces biais comportementaux qui prévalent sur le marché d’actions japonais.</p> <p>Le Fonds sélectionne un vaste univers d’investissement pour constituer une liste ciblée d’actions se négociant à des valorisations peu élevées par rapport à leurs niveaux historiques et au marché. Ces sociétés font ensuite l’objet d’une analyse financière rigoureuse. Notre analyse financière, qui nous permet de comprendre les revenus durables d’une société, nous offre un niveau de conviction élevé pour chacune des sociétés détenues par le Fonds.</p> <p>Le Gestionnaire d’investissement vise à constituer un portefeuille raisonnablement diversifié et s’attend à ce que la sélection des titres soit le principal moteur de la performance.</p>